

# Séance du conseil Municipal du 10 décembre 2014

## Compte-rendu sommaire

### **Opération restauration façades et vieux murs : enveloppe communale 2015**

Pour permettre cette action sur son territoire, et la soutenir, la commune de Rou-Marson décide d'apporter aux particuliers une aide égale à celle du Département, soit 10 % du montant H.T. des travaux éligibles plafonnée à 1 000 € (l'aide totale étant ainsi de 20 % du montant HT, plafonnée à 2 000 €).

A cet effet, une dotation de 4 000 € sera portée au budget primitif 2015.

### **Rapports Annuels sur le prix et la qualité des Services (Eau potable, assainissement et déchets) – Année 2013**

Le conseil municipal a pris acte de ces rapports.

### **Contrat Enfance et Jeunesse**

#### **Participation complémentaire au financement des accueils de loisirs :**

Cette participation, versée à l'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance et Jeunesse) est de 5 euros par jour et par enfant.

Pour la période de janvier à août 2014, le montant global s'élève à 140 euros.

### **Transaction sur biens soumis au droit de préemption**

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés suivants :

- Section G n° 255, parcelle située à Rou,
- Section F n° 922, 1083, 1221 et E n° 440, 530, parcelles situées à Rou.

### **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Une indemnité d'administration et de technicité est allouée aux deux adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe de la commune.

### **Modification des statuts du Syndicat de Communes de la Côte**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat de Communes de la Côte et adhère à la compétence n° 3 : animation et gestion financière, administrative et des ressources humaines du Relais Assistance Maternelle (RAM).

### **Information**

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le :

Samedi 10 janvier 2015 à 18h00 à la Maison des Associations.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 11 décembre 2014  
Le Maire

Rodolphe MIRANDE